



SEANCE du 14 mars 2022.

DELIBERATION 2022-08

Bi mila hogaita bi urtean martxoaren 14a, arratseko zazpi herri hortako kontseilua, behar bezala deitua, legeak agintzen duen kopuruan bildu da, bere bilkuren usaiako tokian, Xavier LACOSTE Jaunaren lehendakaritzapean, Auzapeza.

L'an deux mille vingt-deux, le 14 mars, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur LACOSTE Xavier, Maire.

Horziren/Présents : Xavier LACOSTE, Xalbat GOYTY, Antton DUHALDE, Pierre DURANGA, Laurence MENDIBOURE, Pantxika MUSCARDITZ, Mathieu LAUGIER, Anne-Marie IDIEDER, Lydie ETCHEGARAY, Jean-Michel JAUREGUY, William SISSOKHO.

Ez ziren hor / Absents : Betti ERROTEBEHERE, Gaby ETCHEBEHERE, Bernadette ETCHEVERRY, Yves GENIN.

Procuration : Betti ERROTEBEHERE (donne procuration à Antton DUHALDE), Gaby ETCHEBEHERE (donne procuration à Xavier LACOSTE).

Biltzarraren idazkaria / Secrétaire de séance : Laurence MENDIBOURE

Nomenclature : 1.1

Objet : Lotissement Kukaine : lancement des procédures dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des démarches ont été entreprises afin de relancer le projet d'aménagement du lotissement Kukaine dont les parcelles sont situées route d'Iholdy.

Dans ce sens, ont eu lieu des rendez-vous sur site avec les techniciens de la CAPB en charge des réseaux de l'assainissement collectif et de l'eau potable (Secteur 7) et ce, afin d'envisager l'extension des réseaux collectifs sur la zone concernée.

M. Xalbat GOYTY, adjoint au Maire en charge des questions d'urbanisme explique que la commission urbanisme des élus s'est réunie afin de faire le point sur le projet. La priorité est désormais de lancer un marché de maîtrise d'œuvre afin d'affiner le projet et proposer un plan d'aménagement. Dans ce sens, a été décidé en commission de recruter par marché public un architecte paysagiste (mandataire de groupement) pouvant apporter une analyse économique fine et élaborer un plan de financement viable du projet.

M. le Maire rappelle que le projet nécessitera le dépôt d'un permis d'aménager par la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

AUTORISE M. le Maire à procéder aux démarches relatives au lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre concernant le projet d'aménagement du lotissement Kukaine.

AUTORISE M. le Maire à déposer au nom de la commune un permis d'aménager pour la création du lotissement Kukaine. M. Xalbat GOYTY, 1^{er} adjoint procédera à la signature des courriers et arrêtés correspondants.

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

Suprefeturar errezebitia Reçu en Sous- Préfecture	Herriko Etxean argitaratua Affiché en Mairie

Le Maire/Auzapeza
Xavier LACOSTE

Deia/Convocation : 08-03-2022
Kontseiluak/ Conseillers en exercice 15
Hor zirenak / Présents : 11
Alde direnak / Votes pour : 13
Kontra direnak / Votes contre : 0
Abstentzioa / Abstentions : 0

